

# REGLEMENT INTERIEUR DE NOS CHAMBRES D'HOTES

*Afin de rendre votre séjour et le partage des lieux de vie les plus agréables possible dans le respect des uns et des autres, vous trouverez ci-dessous quelques informations et conseils.*

*Arrivées entre 17 et 19 heures. Si vous rencontrez des difficultés pour respecter ces horaires (circulation et autres) ou si vous prévoyez un horaire d'arrivée plus tardif (horaires train), vous devez nous appeler pour nous communiquer l'heure approximative de votre arrivée.*

*Le petit-déjeuner est indissociable du prix de la chambre. Il est servi dans la salle à manger ou sur la terrasse jusqu'à 10 h 30 le samedi et dimanche et 9 h 30 les autres jours.*

*Nous vous demandons expressément de ne pas fumer dans les chambres ni sur le palier. C'est une question de courtoisie pour les autres personnes présentes mais aussi pour ne pas incommoder par l'odeur du tabac les visiteurs qui occupent ces pièces par la suite.*

*L'entretien est assuré tous les jours (vider la poubelle). Le linge de toilette est changé 2 fois par semaine et les draps une fois par semaine pour un long séjour.*

*Il vous est aussi demandé de ne pas prendre de douche après 23 heures afin de respecter les autres occupants de notre maison.*

*Pour les séjours et réservations par téléphone, il vous sera demandé 30% d'arrhes payables soit par chèque ou chèque-vacances.*

*La chambre doit être libérée avant 11 heures les dimanche et jours fériés et 10 heures les autres jours.*

*Si vous écourtez votre séjour, merci de nous prévenir 24 heures à l'avance et la première nuit non utilisée est redevable.*

*L'accès et la jouissance aux jeux extérieurs pour les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.*

*Si vous désirez venir avec votre animal de compagnie, après accord du propriétaire des chambres, il vous sera demandé un supplément et un état des lieux sera fait à votre arrivée et votre départ. En tout état de cause, l'animal ne doit pas causer de dégât ni aucun trouble aux autres occupants.*

*Le non-respect par le locataire constitue une résiliation de fait de la location par ce dernier.*

*Le locataire reste entièrement responsable de son animal et des éventuels troubles causés.*

*Toute dégradation donne lieu à réparation.*

*Nous vous souhaitons un excellent séjour dans nos Chambres d'Hôtes à Yvetot.*